

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 43 (1996)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Complément approprié en matière de protection  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-368812>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Remise de tablettes d'iodure de potassium à la population en cas de besoin

## Complément approprié en matière de protection

**GA. Il existe de nouveaux moyens d'information à l'intention de la population, qui traitent de la conception de la protection qu'apportent les tablettes d'iode. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a, en collaboration avec l'Office fédéral de la protection civile (OFPC), préparé trois panneaux d'exposition relatifs à la conception de la protection qu'apportent les tablettes d'iode. Ces panneaux peuvent être utilisés lors de campagnes d'information locales et régionales. Ils servent à informer les membres de la protection civile et le grand public. Pour compléter l'effet de ces panneaux lors des diverses manifestations, il est offert ou distribué un dépliant illustré.**

On sait que le Conseil fédéral a prescrit, dans une ordonnance datant de 1992, le ravitaillement en tablettes d'iode pour le cas d'un accident grave dans une centrale nucléaire. Les mesures que conseille l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) représentent une protection complémentaire contre la radioactivité. Ces mesures ne peuvent cependant fonctionner que si la population éventuellement menacée a joui d'une bonne information.

### La population approuve

La fourniture de tablettes d'iode qu'ont entreprise la Confédération, les cantons ainsi que les communes concernées durant les deux dernières années, a rencontré l'approbation de la population dans sa majorité. C'est ce qui ressort d'une étude qu'a entreprise l'OFSP en automne 1994. Les résultats ont été évalués avec le concours des responsables des cantons et des communes. Le bon niveau de connaissances dont a fait preuve la population devra cependant être aussi maintenu à l'avenir. C'est pourquoi l'OFSP et l'OFPC ont créé ce nouvel instrument d'information au titre d'une impulsion visant à une information accrue de la population.

Les tablettes d'iode complètent de manière appropriée les mesures de protection qu'on a prises jusqu'à présent. Si on les prend à temps, les tablettes d'iode empêchent l'iode radioactif qui a pénétré dans le corps avec la nourriture ou par les voies respiratoires, de s'accumuler dans la glande thyroïde. Il est important que la population sache que les tablettes d'iode ne dispensent pas de l'obligation de se rendre dans les abris ou dans les caves.

Il faut savoir d'autre part, en cas de nécessité, où se trouvent les tablettes et où, le cas échéant, on peut se les procurer. La population doit connaître l'alarme déterminante et celle qui l'invite à prendre les tablettes. Les nouveaux moyens d'information donnent une réponse précise à ces questions.

### Informations claires

Sur le panneau de l'exposition, le visiteur lit par exemple le texte suivant:

*Lors d'un grave accident dans une centrale nucléaire, il peut s'échapper de l'iode radioactif.*

*Cet iode ne doit pas s'accumuler dans la glande thyroïde humaine. On empêche cette accumulation en prenant 65 mg d'iode (tablettes). C'est pourquoi les autorités ordonneront par radio:*

- *en cas de risque: préparer les tablettes!*
- *en cas de danger imminent: prendre les tablettes!*

*En cas de danger imminent, il faut en tout cas se rendre dans un abri ou dans une cave.*

Et dans le dépliant qui se rapporte au panneau, on trouvera par exemple l'explication suivante:

*Où sont les tablettes d'iode?*

- *A la maison: Si vous habitez aux alentours immédiats d'une centrale nucléaire*
- *Dans la commune: Si vous habitez entre quatre et vingt kilomètres mesurés à partir de la centrale nucléaire la plus proche*
- *Dans le canton: Dans toutes les autres régions, les tablettes d'iode sont emmagasinées par le canton, dans un ou plusieurs dépôts centraux.*

*Nous venons de citer la règle, mais pas de règle sans exception. Certaines communes sises dans la zone des vingt kilomètres ont distribué les tablettes d'iode dans les ménages. Si vous n'êtes pas sûr de l'endroit où vous pouvez vous procurer des tablettes en cas d'événement, renseignez-vous auprès de votre commune.*

Les nouveaux panneaux d'exposition peuvent être commandés auprès des administrations cantonales ou de l'Office fédéral de la protection civile. Les dépliants, par contre, doivent être commandés à l'Office fédéral central des imprimés et du matériel (OFCIM) à Berne. ▀

## Als Mitglied

des Schweizerischen  
Zivilschutzverbandes

erhalten Sie

die Zeitschrift

«Zivilschutz»

gratis nach Hause

geliefert!

Verlangen Sie doch ganz einfach einige Probenummern der Zeitschrift «Zivilschutz» sowie Unterlagen über den Schweizerischen Zivilschutzverband.

Coupon einsenden an:  
SZSV, Postfach 8272, 3001 Bern

Ja, ich möchte einige Probenummern der Zeitschrift «Zivilschutz» sowie Unterlagen über den Schweizerischen Zivilschutzverband.

Name: \_\_\_\_\_

Vorname: \_\_\_\_\_

Strasse, Nr.: \_\_\_\_\_

PLZ, Ort: \_\_\_\_\_

Telefon: \_\_\_\_\_